

Conseiller.e.s votant.e.s : Amélie COURTINAT-CAMPS, Aurélie SIMOES-PERLANT, Yoan MIEYAA, Nathalie OUBRAYRIE-ROUSSEL, Hiroko NORIMATSU, Laura CORVISIER

Conseillers ayant donné procuration : Valérie TARTAS pour A. Courtinat-Camps, Christine SORSANA pour H. Norimatsu, Sylvie ESPARBES-PISTRE pour H. Norimatsu,

Membres de droit non votants : Valérie Capdevielle (directrice), Hélène PIERRON (secrétaire)

Ordre du jour du conseil :

1. Campagne d'emploi 2024 2025 : vote des demandes du département
2. Élection de la direction adjointe du département : vote

1. Vote des RD du 22 avril et 15 mai

Afin de ne pas retarder leur diffusion, les RD des conseils du 22 avril et du 15 mai ont fait l'objet d'un vote le 3 juin 2024.

2. Campagne d'emploi 2024 2025 : vote des demandes du département

2.1. Eléments d'information

La directrice rappelle que le département a à statuer sur les demandes de maintien, de transformation et de création des postes d'ATER, PAST et EC. Elle présente via le tableau ci-dessous l'état d'avancement de la réflexion au sein de l'UFR.

	Maintien ATER Postes pérennes	Supports ATER Demande supplémentaire sur poste vacant (pour la rentrée de septembre 2024)	Demande de création	Maintien	Supports PAST Demande de création	Maintiens pour la campagne 2024/2025	Transformations	Supports EC Demande de création (avec interclassement interne au dpt) 2023/2024	Demande de création non interclassée (stratégie nationale Autisme, soutien délégation interministérielle)
Dpt psychopathologi e clinique, psychologie de la santé, neurosciences	Maintien des 5 à 1/2 supports (= 2,5 ETP)	Demande de 2 ETP sur postes vacants A. DAURAT et C. MELAN (retraite) au 1er octobre 24	Demande de création d'1 support		Demande de création d'un support PAST (interclassée n°1-UFR)	Maintien poste PR A. DAURAT (retraite) Maintien poste PR C. MELAN (retraite)		Création d'un support MCU Psychopathologie interclassée n°3 UFR	Création d'1 support PU psychopathologie développementale (CEFPFS)
Dpt psychologie du développement	Maintien des 2 à 1/2 supports pérennes (= 1 ETP)	Demande de 2 ETP sur poste vacant Claire SAFONT-MOTTAY et pour absence totale ou partielle de E. collègues	Demande de création d'1 support		Demande de création d'un support PAST (interclassée n°2-UFR)	Maintien poste MCF C. SAFONT-MOTTAY (concoms)			
Dpt psychologie clinique du sujet	Maintien des 3 à 1/2 supports pérennes (=1,5 ETP)	Demande d'1 ETP sur poste vacant Y. IGIER (décès)		Maintien support PAST		Maintien poste MCF Y. IGIER (décès)			
Dpt psychologie sociale, du travail et des organisations	Maintien des 2 à 1/2 supports = 1 ETP pérennes (= 2 ETP)	Demande de 1 ETP sur poste vacant C. LAGABRIELLE (retraite) au 1er octobre Demande 1 ETP sur poste vacant P. ROSSI (promotion) non pourvu			Demande de création d'un support PAST (interclassée n°3-UFR)	Maintien poste PR C. LAGABRIELLE (retraite) Maintien poste MCF P. ROSSI (promotion) non pourvu		Création d'1 support MCF psychologie sociale expérimentale (CLE) interclassée n°1 UFR Création d'1 support MCF PTO (LPS-DT) interclassée n°4 UFR	
Dpt psychologie cognitive et ergonomie	Maintien des 2 à 1/2 supports pérennes (= 1 ETP)							Création d'1 support PU ou MCF (?) psychologie cognitive et ergonomie (CLE) interclassée n°2 UFR	
Total	Maintien des 8 ETP pérennes Demande de 7 ETP sur postes vacants et absences totales ou partielle de 6 collègues (soit 14 des EC) Demande création 2 supports ATER				Demandes de 3 PAST en création, afin de soutenir nos formations à visée professionnelle	Demande de 7 maintiens postes vacants : 4 maintiens postes MCF 3 maintiens postes PU			

Elle fait un compte rendu de la rencontre qui a eu lieu entre le bureau de direction de l'UFR, le VP-CA et la responsable RH de l'université. Le Ministère n'apportant plus de moyens supplémentaires, l'université peut uniquement s'engager dans une politique de gestion des moyens dont elle dispose.

Au niveau des composantes, toute demande de création de poste (EC ou Biatss) implique un redéploiement. Nous devons changer nos représentations et nous engager dans une politique de gestion pluri-annuelle des ressources dont nous disposons à l'échelle du département (départ à la retraite, mutation...)

2.2. Demandes de maintien

Concernant le département, il est possible de demander le maintien du poste MCF 584 rattaché au LPS-DT libéré par la promotion de Claire Safont-Mottay aux fonctions de professeure ainsi que les supports de PAST et d'ATER pérennes du département. L

Le laboratoire PS-DT après avoir examiné l'intérêt d'une mise en réserve souhaite maintenir ce poste de MCF sans transformation. La directrice rappelle que si nous ne sommes pas le département le plus en déficit de postes au sein de l'UFR, il existe un décalage important entre notre potentiel pédagogique théorique et la réalité du fonctionnement du département. Depuis plusieurs années, le département possède un potentiel pédagogique théorique amputé de 4.6 postes. L'année prochaine devrait être aussi difficile si on tient compte des arrêts longue maladie (1,5 postes), des délégations IUF (2 personnes), des congés maternité et temps partiels (1 personne). A cela s'ajoute les nombreuses décharges relatives aux différentes responsabilités exercées par les membres du département (Mission DO, Mission Qualité de l'université, Co-direction de labo, équipes de recherche, décharge pour projet de recherche...). Il n'y a aucune raison de ne pas demander le maintien de ces deux postes.

Après discussion, la directrice soumet la proposition de maintenir l'ensemble de ces postes au vote (MCF et ATER).

Votants 9	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 9
-----------	------	-----	--------	---------------

Les deux demandes de maintien sont adoptés à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

Le profil du poste MCF 584 Psychologie du développement fait actuellement l'objet d'une co-construction avec le laboratoire LPS-DT et n'a pas encore été voté en conseil de laboratoire. Il sera soumis au conseil du département du 3 septembre 2024.

2.3. Demandes de créations

La discussion s'engage autour de l'opportunité de demander de nouveaux postes à la création.

La directrice rappelle que le département formule une demande de création d'un poste de PAST fléché sur le parcours PEOD depuis son ouverture en 2016. Cette demande est classée en seconde position à l'échelle de l'UFR.

En ce qui concerne les postes d'EC, le département n'a plus formulé de demande de création ces deux dernières années. Lors des dernières campagnes d'emploi, nous avons développé une politique visant à soutenir la promotion des collègues MCF et obtenir un ratio PR/MCF conforme à la moyenne de l'UFR et à celui défini par le Ministère. Cet objectif est maintenant atteint. Aucun des deux laboratoires adossés au département n'a fait remonter de demande de création.

La directrice évoque le fait que compte tenu du potentiel pédagogique réel du département qui va rester le même pendant encore plusieurs, il pourrait être intéressant de demander la création d'un nouveau support d'ATER pérenne et ce d'autant plus que nous avons un vivier de doctorants susceptibles d'occuper ces postes. La discussion fait ressortir qu'au regard de l'absence de création de poste possible, il serait intéressant de voir comment l'UFR pourrait flécher le poste d'ATER "tournant" sur le département au moins pour un mi-temps.

Après discussion, les élu.e.s conviennent qu'il vaut mieux tenir compte du contexte actuel qui ne permet pas de renforcer les composantes sans faire appel à un redéploiement depuis un autre département et s'engager dans une politique visant à soutenir la professionnalisation du cursus via la création d'un second poste de PAST à partir des ressources du département. En effet, un collègue a annoncé son départ à la retraite pour la rentrée 2025. Deux autres collègues pourraient faire la même démarche en 2026 et 2027. Il est donc possible d'argumenter notre demande en mettant en avant les supports vacants libérés par ces trois départs à la retraite. Cette proposition supposera que nous ne restions pas classés en seconde position par l'UFR.

La directrice propose de mettre au vote le renouvellement de la demande de création d'un nouveau poste de PAST fléché sur le parcours PEOD. Il a été souligné l'intérêt qu'il pourrait y avoir à insister sur l'intérêt de renforcer la mission Réseau Praticiens de l'UFR via le recrutement de ce nouveau PAST.

Votants 9	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 9
-----------	------	-----	--------	---------------

La demande de création d'un poste de PAST fléché sur le parcours PEOD est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

2. Élection de la direction adjointe du département : vote

La directrice propose la candidature de Claire SAFONT- MOTTAY au poste de Directrice adjointe du département Psychologie du Développement (après lecture de la lettre de candidature et suite à la présentation de Claire Safont-Mottay faite lors de l'Assemblée Générale du département de ce jour).

La candidature est soumise au vote :

Votants 9	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 9
-----------	------	-----	--------	---------------

Mme Claire Safont-Mottay est élue à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

La séance est levée à 11h45

RD établi par Valérie Capdevielle, Directrice du Département

